

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 mai 2012
Français
Original : russe

**Lettre datée du 18 mai 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de décembre 2011 sous la présidence de la Fédération de Russie (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Vitaly **Churkin**



**Annexe à la lettre datée du 18 mai 2012
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Fédération
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil
de sécurité sous la présidence de la Fédération de Russie
(décembre 2011)**

Introduction

Durant le mois de décembre sous la présidence de la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité a mis en œuvre un vaste programme de travail. Il a tenu 50 réunions et consultations privées, adopté 11 résolutions et une déclaration du Président, ainsi que 9 déclarations à la presse.

Afrique

Libye

Le 2 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2022 (2011), prorogeant le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) jusqu'au 16 mars 2012. Ce mandat a été élargi pour inclure les tâches consistant à fournir un soutien aux efforts déployés à l'échelle nationale afin d'écarter les menaces de prolifération de toutes armes et matériels connexes de tous types, en particulier les missiles portables sol-air.

Le 22 décembre, le Conseil a entendu un exposé sur la situation en Libye, présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, Ian Martin. Ce dernier a souligné que l'état d'esprit de la population évoluait progressivement, se concentrant davantage sur les questions qui avaient été au centre des exigences de la révolution. Il a toutefois indiqué que le Gouvernement de transition travaillait dans un climat de sécurité qui demeurerait incertain, tant que des décisions sur l'avenir des anciens rebelles n'auraient pas été prises et appliquées. L'orateur a également appelé l'attention sur les domaines prioritaires dans lesquels la MANUL fournissait une assistance à la Libye.

Le Conseil a également entendu un exposé du Représentant permanent adjoint du Portugal, au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) sur les travaux du Comité depuis le 27 septembre 2011.

Lors des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la MANUL et pris note des efforts de stabilisation menés par le Gouvernement de transition. Ils ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la situation en matière de sécurité et souligné qu'à moins qu'il n'y soit remédié rapidement et de manière efficace, le processus de normalisation risquait de s'enliser, compromettant les efforts déployés par les autorités afin de stabiliser l'État. Il a été procédé à un échange de vues sur la question de l'ouverture éventuelle d'une enquête des Nations Unies sur les victimes civiles causées durant

l'opération « Protecteur unifié » menée par l'OTAN. Si certains membres du Conseil ont soutenu cette idée, d'autres ont fait observer que cette question était examinée par la Commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme.

République démocratique du Congo

Le 2 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Roger Meece, sur la situation dans le pays à l'issue des élections du 28 novembre 2011. Notant que le scrutin s'était déroulé dans de bonnes conditions, malgré plusieurs incidents survenus dans les régions de Kinshasa et du Kasai occidental, M. Meece a instamment demandé aux parties de s'abstenir de toute rhétorique inflammatoire avant et après l'annonce officielle des résultats prévue pour le 6 décembre.

Dans le cadre des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités du bon déroulement des élections; ils ont exprimé leur préoccupation au sujet d'informations faisant état d'affrontements armés dans certaines régions du pays et instamment demandé à toutes les parties de s'abstenir de recourir à la violence.

Dans leur déclaration à la presse, les membres du Conseil se sont félicités de la tenue de l'élection et ont rappelé à tous les dirigeants politiques qu'ils devaient assurer un processus équitable et pacifique.

Ils ont soutenu le rôle crucial joué par la MONUSCO qui a fourni une assistance technique et logistique aux élections.

Le 15 décembre, le Représentant spécial a informé le Conseil des évolutions récentes survenues dans le pays dans le contexte du processus électoral. Il a instamment demandé à tous les candidats et à leurs partisans de s'abstenir de tout acte de violence, de provocation et d'incitation à la violence avant et après la publication des résultats provisoires et définitifs du scrutin.

Les membres du Conseil ont souligné que tous les candidats devaient s'efforcer dans toute la mesure possible de maintenir un climat calme et pacifique, faire preuve de retenue, attendre les résultats qui seraient proclamés conformément aux procédures constitutionnelles nationales et régler leurs différends de manière pacifique par le biais des mécanismes juridiques et de médiation établis, y compris la Commission nationale de médiation.

Paix et sécurité en Afrique

Le 5 décembre, le Conseil a adopté par 13 voix, avec 2 abstentions, la résolution 2023 (2011), renforçant le régime de sanctions pour l'Érythrée et élargissant le mandat du Groupe de contrôle créé par la résolution 2002 (2011).

Par la résolution 2023 (2011), adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil a condamné les violations de ses résolutions 1844 (2008), 1862 (2009) et 1907 (2009) par l'Érythrée, qui continuait de fournir un soutien à des groupes d'opposition armés, notamment Al-Chabab, demandé aux parties de régler pacifiquement leurs différends, ainsi qu'à tous les États, en particulier aux États de la région, d'assurer le strict respect de l'embargo sur les armes, conformément à la résolution 1907 (2009). Le Conseil a notamment

condamné le recours à la « taxe de la diaspora » imposée par le Gouvernement érythréen, et décidé que les États, afin d'empêcher que les fonds provenant du secteur minier érythréen contribuent aux violations des résolutions 1844 (2008), 1862 (2009), 1907 (2009) ou de la présente résolution, devraient prendre des mesures appropriées afin de promouvoir l'exercice de la vigilance dans la conduite des transactions relevant de ce secteur.

Avant de prendre une décision, le Conseil a entendu des déclarations par visioconférence du Premier Ministre de l'Éthiopie et Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, Meles Zenawi; du Président de Djibouti, Ismaël Omar Guelleh; du Président du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, Cheik Scherif Ahmed; du Ministre des affaires étrangères du Kenya, Moses Wetangula; et du Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Union africaine.

Burundi

Le 7 décembre, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Burundi par la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi, Karin Landgren, et le Président de la configuration Burundi à la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse, Paul Seger. Un représentant du Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi est intervenu au Conseil. La Représentante spéciale a dit que la voie pour sortir de la violence était longue et ardue et qu'en 2012, le Burundi devait lancer un processus officiel de vérité et réconciliation, ainsi qu'un dialogue entre le Gouvernement et l'opposition extraparlamentaire.

Lors des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont souligné qu'il était essentiel de poursuivre les efforts afin de promouvoir la réforme du secteur de la sécurité et de mettre en place des institutions nationales démocratiques efficaces. Ils ont exprimé leur vive préoccupation au sujet de la poursuite des assassinats et des exécutions extrajudiciaires d'activistes de l'opposition au Burundi, soulignant que ces agissements compromettaient le processus de réconciliation.

Le 20 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2027 (2011), prorogeant le mandat du Bureau jusqu'au 15 février 2013. À l'issue du vote, le Représentant permanent du Burundi a pris la parole pour exposer la position de son gouvernement concernant certaines questions reflétées dans la résolution.

Soudan

Le 8 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, qui a indiqué que la situation en matière de sécurité dans le secteur d'Abyei demeurait précaire. Aucune des deux parties n'avait encore retiré ses forces de la région, contrevenant à l'accord du 20 juin 2011. La sécurité de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud demeurait préoccupante et l'ONU continuait de penser que la mise en place du mécanisme conjoint de surveillance de la frontière, déjà accepté par les deux parties, permettrait de renforcer la confiance.

Le Représentant permanent du Soudan et le Représentant permanent par intérim du Soudan du Sud ont pris la parole devant le Conseil.

Les membres du Conseil ont demandé instamment au Soudan et au Soudan du Sud d'appliquer leurs accords sur le contrôle de la frontière à Abyei et d'instaurer une zone frontalière sûre avec l'aide de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Ils se sont félicités des efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine afin de rapprocher les positions des parties et ont demandé au Soudan et au Soudan du Sud de poursuivre leur action en vue d'un règlement pacifique de leurs différends.

La 14 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2024 (2004), par laquelle il a élargi le mandat de la Force intérimaire de sécurité afin de soutenir le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et le processus de normalisation de la frontière dans son ensemble, notamment en appuyant la mise en place de mécanismes de gestion bilatéraux efficaces et en facilitant les liaisons et l'instauration d'une confiance mutuelle entre les parties. Le Conseil a instamment demandé au Soudan et au Soudan du Sud d'honorer tous les engagements qu'ils avaient pris au titre des accords du 29 juin 2011 concernant la création d'une zone frontalière démilitarisée sûre et du 30 juillet 2011, portant sur la création d'un mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et engagé ces gouvernements à coopérer pleinement entre eux et à fournir un appui sans réserve à la Force intérimaire afin de lui permettre d'exécuter son mandat.

Le 15 décembre, le Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno Ocampo, a informé le Conseil du déroulement des enquêtes menées par la Cour concernant le Darfour. Il a de nouveau demandé au Soudan de transférer à la Cour les suspects mis en accusation. Le Représentant permanent du Soudan a fait une déclaration.

Lors des consultations privées qui ont suivi, certains membres du Conseil ont fait observer que le Soudan n'avait pas appliqué les mandats d'arrêt émis par la Cour, tandis que d'autres ont estimé que les objectifs du processus de paix constituaient la priorité de la communauté internationale.

Le 16 décembre, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et Représentant permanent de la Colombie, Néstor Osorio, a présenté au Conseil un rapport établi tous les 90 jours sur les travaux du Comité.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il était nécessaire de maintenir le régime à ce stade critique du processus de paix concernant le Darfour et d'imposer des sanctions ciblées contre ceux qui violent l'embargo sur les armes, entravent le processus de paix et lancent des attaques contre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Le 22 décembre, le Conseil a prorogé de cinq mois le mandat de la Force intérimaire en adoptant à l'unanimité la résolution 2032 (2011). Il a souligné que la capacité de la mission d'effectuer ses tâches de manière efficace dépendrait de l'application par le Soudan et le Soudan du Sud des accords antérieurs, notamment du retrait de tous les personnels militaire et de police restants du secteur d'Abyei, immédiatement et sans condition préalable, ainsi que de la mise en place de l'administration du secteur d'Abyei et du service de police d'Abyei.

Côte d'Ivoire

Le 8 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Albert Gerard Koenders. Ce dernier l'a informé de la situation dans le pays à la veille de l'élection législative du 11 décembre 2011. Il a souligné que la situation en Côte d'Ivoire s'était sensiblement améliorée depuis la fin de la crise postélectorale, huit mois auparavant, en particulier dans le domaine économique. Toutefois, les clivages politiques, l'accès à la terre et le développement déséquilibré demeuraient des questions très préoccupantes.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés par l'ONUCI afin d'aider les autorités locales à organiser des élections pacifiques, transparentes et démocratiques. Ils ont réaffirmé qu'il était essentiel d'éviter tout vide en matière de sécurité en Côte d'Ivoire et de prévenir les violations des droits de l'homme pendant la campagne électorale. Dans ce contexte, ils ont à nouveau souligné qu'il fallait tirer les enseignements de l'affrontement armé qui a suivi l'élection présidentielle de 2010 dans le pays.

Libéria

Le 9 décembre, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria et Représentant permanent du Liban, Nawaf Salam, et échangé leurs vues sur le rapport du Groupe d'experts sur le Libéria. Il a été noté que la situation dans le pays à l'issue des élections demeurait calme mais précaire. Dans ce contexte, les membres ont souligné la nécessité de continuer à renforcer les institutions de sécurité du pays.

Le 14 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2025 (2011), prorogeant le mandat du Groupe d'experts sur le Libéria pour une période de 12 mois. Il a noté l'absence de progrès dans la mise en œuvre des mesures financières prévues dans le cadre du régime de sanctions et demandé au Groupe, entre autres, de coopérer activement avec le Système de certification du Processus de Kimberley, et de contrôler l'application de ce système par le Gouvernement libérien.

Somalie

Le 13 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général sur sa visite en Somalie et la situation dans le pays, lequel lui a dit que le pays se trouvait finalement dans une période offrant de nouvelles possibilités qu'il devrait saisir. Tous les districts étaient maintenant sous le contrôle effectif du Gouvernement fédéral de transition, avec l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le Secrétaire général a dit que les gains en matière de sécurité devaient être étendus au-delà de Mogadiscio et souligné que, malgré quelques progrès, d'importantes échéances avaient été manquées. Il a demandé aux dirigeants somaliens d'intensifier leurs efforts afin d'appliquer la feuille de route et de respecter la date butoir d'août 2012 concernant la transition.

Lors des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, Augustine

Mahiga, visant à relever les défis auxquels la Somalie est confrontée, en collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux et régionaux. Ils se sont félicités de l'action menée par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes dans leur campagne contre les rebelles.

Les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils ont demandé l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route pour les tâches principales et priorités devant être achevées par les institutions fédérales de transition avant que l'arrangement transitoire ne s'achève en août 2012, tout en reconnaissant qu'il était indispensable de fournir un appui international afin de faciliter le processus. Les membres ont souligné la gravité des problèmes politiques, de sécurité et humanitaires en Somalie et la nécessité d'élaborer une stratégie globale afin de lutter contre le terrorisme, la piraterie et les prises d'otages.

République centrafricaine

Le 14 décembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), Margaret Vogt, a dit que le dialogue entre le Gouvernement et les groupes d'opposition produisaient des dividendes de paix, tout en indiquant qu'un manque de fonds pour la mise en œuvre des programmes visant à désarmer, démobiliser et réintégrer les ex-combattants risquait de saper les efforts tendant à rétablir la sécurité.

Lors des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation au sujet de la situation du pays en matière de sécurité, laquelle demeurerait précaire, et demandé que le Gouvernement prenne rapidement des mesures afin de prévenir une résurgence du conflit, ce qui pourrait avoir de graves répercussions dans l'ensemble de la région. Ils ont souligné à ce sujet la nécessité d'accélérer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que la deuxième phase de la réforme du secteur de la sécurité. Les membres du Conseil se sont félicités des efforts déployés par le Gouvernement afin de lutter contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et de l'initiative de coopération régionale lancée par l'Union africaine en vue de l'élimination de la LRA, et de la nomination d'un envoyé spécial de l'Union africaine afin de coordonner l'initiative.

Le 21 décembre, les membres du Conseil, en adoptant à l'unanimité la résolution 2031 (2011), ont prorogé le mandat du BINUCA jusqu'au 31 janvier 2013, soulignant la nécessité d'assurer une coordination efficace des travaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans le pays.

Guinée-Bissau

Le 21 décembre, par sa résolution 2030 (2011), le Conseil a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau jusqu'au 28 février 2013. Il a souligné que la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, la lutte contre l'impunité et le combat contre le trafic de drogues demeuraient des secteurs prioritaires pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, et engagé les forces armées de ce pays à respecter le pouvoir et le contrôle civils.

Asie

Iraq

Le 6 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Martin Kobler, lequel a souligné que le retrait des forces américaines d'ici à la fin de l'année marquerait une étape importante impliquant de nombreuses difficultés, qui offrait à tous les Iraquiens la possibilité de se prouver à eux-mêmes qu'ils pouvaient construire un avenir pacifique et meilleur et permettait aux autorités du pays de consolider les gains démocratiques et économiques. Le Représentant spécial a souligné que, si les forces de sécurité irakiennes avaient assumé le contrôle intégral de la sécurité du pays, elles continuaient d'être confrontées à des groupes d'opposition armés et des groupes terroristes. Il était impératif que les dirigeants irakiens de tous horizons s'efforcent collectivement de surmonter leurs divergences. L'intervenant a également engagé l'Iraq à exécuter les obligations dont il doit encore s'acquitter au titre du Chapitre VII et à trouver une solution durable à la situation du camp Ashraf. Le Représentant permanent de l'Iraq a pris la parole devant le Conseil.

Lors des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation au sujet de la situation humanitaire et en matière de sécurité en Iraq. Ils se sont félicités des travaux menés par la MANUI et ont condamné les actes terroristes commis récemment, qui avaient fait des victimes parmi les civils. Ils ont également souligné qu'il était indispensable de trouver une solution pacifique et négociée à la question du camp Ashraf.

Le 16 décembre, dans le cadre du tour d'horizon mensuel présenté lors des consultations privées par le Département des affaires politiques, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a fait le point des consultations en cours avec le Gouvernement irakien avant la date limite du 31 décembre fixée par les autorités pour la fermeture du camp Ashraf. Des dispositions étaient prises pour régler la question de manière pacifique et durable d'ici à cette date.

Les membres du Conseil ont demandé une extension concertée afin de disposer de suffisamment de temps et d'espace pour trouver une solution, ce qui contribuerait également à réduire les tensions. Toute solution doit respecter la souveraineté irakienne, d'une part, et être conforme au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et au droit international des réfugiés, d'autre part.

Moyen-Orient

Le 12 décembre, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navarethem Pillay, sur la situation en République arabe syrienne et les territoires palestiniens occupés, laquelle a exprimé sa vive préoccupation au sujet de la situation dans le pays.

Les membres du Conseil ont condamné les violations des droits de l'homme et les actes de violence perpétrés en République arabe syrienne, soulignant la nécessité de lancer un processus politique inclusif sous la direction des autorités syriennes.

Certains membres ont souligné la situation déplorable régnant dans les territoires palestiniens occupés en ce qui concerne les droits de l'homme.

Le 15 décembre, le Conseil a tenu des consultations urgentes à la demande d'un membre qui a présenté un projet de résolution sur la situation en République arabe syrienne.

Le 20 décembre, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a souligné que la réalisation d'une solution prévoyant deux États n'avait pas avancé et que des incidents violents avaient éclaté à un rythme inquiétant; il a mentionné les efforts entrepris par le Quatuor afin d'aider les parties à reprendre les pourparlers directs, soulignant l'importance d'une désescalade et du renforcement de la confiance entre les parties. L'intervenant a notamment signalé que des extrémistes israéliens s'étaient récemment livrés à des incendies criminels et à des actes de profanation contre des mosquées, et s'est félicité à ce sujet que le Premier Ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, ait condamné de tels agissements et exprimé l'intention d'empêcher que des incidents de ce type ne se reproduisent à l'avenir. Le Sous-Secrétaire général a également exprimé sa préoccupation au sujet des implantations israéliennes, des actes de violence commis par des colons et de l'ensemble de la situation à Gaza sur le plan de la sécurité, y compris le lancement de projectiles à partir de Gaza vers Israël.

Le Sous-Secrétaire général s'est aussi déclaré préoccupé par la situation régnant en République arabe syrienne, où les manifestations populaires continuaient de susciter une violente répression, entraînant de nombreux morts, blessés et arrestations; il a dit que la signature au Caire d'un protocole visant à dépêcher des observateurs de la Ligue des États arabes dans le pays était encourageante.

Lors des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont souligné l'importance d'une reprise des négociations israélo-palestiniennes et condamné les actions unilatérales, en particulier la construction de colonies de peuplement dans les territoires occupés, qui compromettrait les efforts faits par le Quatuor en vue d'une solution négociable du conflit.

Le 20 décembre, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a fait un exposé au Conseil sur les activités opérationnelles de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Il a indiqué que le cessez-le-feu dans le secteur israélo-syrien était respecté, tandis que la situation dans la zone d'opérations de la Force demeurait généralement calme, et décrit les résultats de l'évaluation de la capacité opérationnelle de la Force effectuée conformément à la résolution 1994 (2011).

Les membres du Conseil ont souligné le rôle stabilisateur joué par la FNUOD et appelé les parties à faire preuve de la plus grande retenue et de prévenir toutes violations du cessez-le-feu et incursions dans la zone de séparation.

Le 21 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2028 (2011), renouvelant le mandat de la Force jusqu'au 30 juin 2012.

Également le 21 décembre, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, a fait un exposé dans le cadre de consultations privées sur les résultats du voyage au Yémen qu'il a effectué du 8 au 17 décembre, au cours duquel il a eu des entretiens avec les Président et Vice-Président, d'autres acteurs politiques, ainsi qu'avec des manifestants à Sanaa et Taiz, des représentants des

mouvements du sud à Aden et des chefs houthis au Saada. Il a souligné que des progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, tout en indiquant que la situation demeurerait extrêmement précaire et que l'accord politique ne pourrait être appliqué sans l'engagement résolu et la coopération des dirigeants politiques et autres dans l'ensemble du pays et la fourniture d'un appui accru de la communauté internationale au relèvement du Yémen.

Les membres du Conseil ont apprécié les efforts de bons offices du Secrétaire général et de son conseiller spécial et se sont déclarés prêts à continuer à soutenir l'action de l'ONU au Yémen, reconnaissant que de nombreuses difficultés d'ordre politique, sécuritaire et humanitaire restaient encore à surmonter.

Le 22 décembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse se félicitant des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la transition politique, sur la base de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, et du mécanisme d'application, mesures grâce auxquelles le transfert de pouvoir s'effectuait de manière pacifique, et lancé un nouvel appel afin que l'initiative soit mise en œuvre de manière transparente et sans retard, et dans un esprit d'inclusion et de réconciliation. Le Conseil a déclaré qu'il comptait que les parties continueraient de respecter le calendrier fixé dans l'accord, y compris l'élection présidentielle le 21 février, le dialogue national, la révision constitutionnelle et le programme de réformes, afin de traiter les graves problèmes humanitaires, économiques et de sécurité auxquels le Yémen était confronté.

Iraq et Koweït

Le 15 décembre, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé du Coordonnateur de haut niveau chargé de suivre la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations concernant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux de Koweït et d'États tiers, ou de leurs dépouilles mortelles, ainsi que la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives saisies par l'Iraq, Gennady Tarasov, qui a déclaré que l'évolution positive, qui avait commencé en 2011, en ce qui concerne ce dossier humanitaire, était devenue plus visible et plus prononcée.

Les membres du Conseil se sont félicités de la poursuite de la coopération par les Gouvernements iraquien et koweïtien et des engagements de haut niveau qu'ils avaient pris en vue de la pleine application de toutes les obligations irakiennes au titre des résolutions pertinentes. Ils ont également souligné que l'Iraq devait s'appuyer sur les mesures déjà prises afin d'honorer pleinement ces engagements.

À la suite des consultations, une déclaration à la presse a été publiée, dans laquelle les membres du Conseil ont exprimé leur appui au financement de la poursuite des activités du Coordonnateur de haut niveau pour une nouvelle période de six mois.

Afghanistan

Le 19 décembre, le Président du Conseil a fait une déclaration (S/PRST/2011/22), par laquelle le Conseil a accueilli avec satisfaction la Conférence de Bonn et s'est félicité de ses conclusions, ainsi que du consensus stratégique auquel sont parvenus l'Afghanistan et la communauté internationale en

faveur d'un partenariat renouvelé et durable fait d'engagements réciproques fermes dans la perspective de la décennie de transformation. Il a fait observer que, dans le cadre du processus de transition, le Gouvernement afghan assumerait des responsabilités primordiales, tout en soulignant le rôle crucial joué par l'ONU.

Lors du débat qui a suivi, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a appelé l'attention sur le message clair de soutien de la communauté internationale et du Gouvernement afghan à Bonn et Istanbul concernant un rôle crucial de l'ONU en Afghanistan, et déclaré que l'Organisation était résolue à apporter son appui au Gouvernement et au peuple afghans sur le long terme. Il a rappelé les attaques de grande ampleur lancées au cours des dernières semaines et la situation encore précaire en matière de sécurité qui affectait l'action de l'ONU en Afghanistan.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères d'Afghanistan a dit que l'année écoulée avait été marquée par des faits importants, mais que les progrès avaient été obtenus au prix de grandes difficultés. Il a souligné que le terrorisme demeurerait une grave menace.

L'ancien Représentant spécial du Secrétaire général et ancien Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Staffan de Mistura, a présenté son dernier exposé au Conseil et souligné la contribution apportée par la Mission au relèvement et au processus démocratique dirigés par les autorités afghanes.

Les membres du Conseil et d'autres délégations participant à la réunion se sont félicités du rôle de coordination joué par la MANUA, qui fournissait une assistance civile internationale à l'Afghanistan. Ils ont exprimé leur grave préoccupation au sujet de la situation sur le plan de la sécurité et de l'augmentation du nombre de victimes liées au conflit, dont la grande majorité était causée par les Taliban, Al-Qaïda et d'autres groupes violents et extrémistes, et groupes armés illégaux. Les membres ont noté les difficultés auxquelles l'Afghanistan était confronté, y compris en ce qui concerne l'insurrection et l'économie liée au trafic de drogues, et souligné qu'il fallait accorder une grande attention à la sécurité, au développement politique et économique et aux relations régionales. Dans ce contexte, de nombreux orateurs ont souligné la nécessité, notamment pour la Force internationale d'assistance à la sécurité, de poursuivre les efforts afin de renforcer la capacité des forces de sécurité afghanes et de progresser vers la réconciliation nationale. Le renforcement de la base économique du pays et l'amélioration du dialogue avec les pays voisins ont également été considérés comme constituant des éléments cruciaux d'une transition réussie.

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 19 décembre, lors de consultations privées, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Miroslav Jenča, a fait un exposé au Conseil sur les activités prescrites du Centre dans le contexte des évolutions régionales.

Les membres du Conseil se sont félicités des travaux menés par le Centre, l'un des outils des Nations Unies les plus efficaces en matière de diplomatie préventive, qui a aidé les pays d'Asie centrale à relever les défis posés à la paix et au

développement durable de la région, notamment les menaces transfrontalières et la gestion des ressources communes, de même qu'en ce qui concerne la situation en Afghanistan et l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Le Conseil a adopté une déclaration à la presse à l'appui du Centre, encourageant la poursuite de la coopération et de la coordination entre les gouvernements de la région, le Centre et les autres organisations régionales compétentes.

Europe

Chypre

Le 9 décembre, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, Lisa Bittenheim, laquelle a indiqué que la situation dans la zone tampon demeurait calme et stable. Elle a souligné que l'engagement actif des deux parties auprès de la Force concernant les mesures de confiance dans le domaine militaire pouvait améliorer la situation sur le plan de la sécurité encore davantage. La Représentante spéciale s'est félicitée des progrès réalisés dans les pourparlers de paix lors de la réunion tripartite des 30 et 31 octobre entre les dirigeants chypriotes et le Secrétaire général, tout en indiquant qu'il restait encore beaucoup à faire.

Les membres du Conseil ont exposé leurs positions sur la question de Chypre. Ils se sont félicités du rôle important joué par la Force sur le terrain et ont souscrit à la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger son mandat.

Le 14 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2026 (2011), prolongeant la présence des troupes de maintien de la paix à Chypre jusqu'au 19 juillet 2012 et demandant aux dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque de s'efforcer de parvenir à des convergences de vue au sujet des questions de base restant à régler aux fins d'un règlement global et durable.

Questions thématiques et générales

Tribunaux internationaux

Le 7 décembre, le Conseil a entendu des exposés du Président du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, Theodor Meron, et de la Présidente du Tribunal pénal international pour le Rwanda, Khalida Rachid Khan, lesquels ont appelé l'attention sur les contributions apportées par ces juridictions au droit international pénal, tout en soulignant que les ressources limitées, l'absence de coopération des autorités dans les domaines critiques et la persistance des problèmes d'effectifs menaçaient le bon déroulement de leurs travaux. Le Conseil a également entendu des exposés des Procureurs des deux tribunaux, le Procureur du Tribunal pour le Rwanda, Hassan Bubacar Jallow, affirmant que la localisation et l'arrestation des neuf fugitifs restants mis en accusation par le Tribunal posaient un grave problème pour l'achèvement de ses travaux à temps. Le Procureur du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, Serge Brammertz, a dit que si le Tribunal n'avait plus de fugitifs, c'était parce que la communauté internationale comprenait que la justice était parfois un projet à long terme. Parmi les représentants des États concernés qui ont

pris la parole, on mentionnera ceux du Rwanda, de la Croatie et de la Serbie. Les deux présidents ont décrit les mesures pratiques à l'examen visant à faciliter les travaux des Tribunaux.

Les membres du Conseil se sont félicités des efforts faits par les Tribunaux pour exécuter leur mandat, ont noté avec satisfaction le niveau de coopération des États avec les Tribunaux et déclaré qu'ils étaient prêts à fournir l'assistance nécessaire aux travaux des deux juridictions.

Le 21 décembre, en adoptant à l'unanimité la résolution 2029 (2011), les membres du Conseil, tout en réaffirmant que la rétention de personnel était essentielle pour l'achèvement des travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda, ont prorogé le mandat de quatre juges permanents et de sept juges *ad litem*, siégeant à la Chambre de première instance, jusqu'au 30 juin 2012 ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils sont saisis, si celui-ci intervient avant.

Menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par des actes de terrorisme

Le 8 décembre, les membres du Conseil ont adopté une déclaration à la presse condamnant les attaques terroristes perpétrées le 6 décembre à Kaboul et Mazar-e Charif, qui ont fait de nombreux morts et blessés parmi les civils afghans; ils ont exprimé leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux victimes de ces actes odieux, et à leurs proches, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement afghans, et demandé au Gouvernement de poursuivre leurs auteurs en justice.

Le 9 décembre, les membres du Conseil ont adopté une déclaration à la presse condamnant dans les termes les plus vifs l'attaque terroriste lancée contre un convoi de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), à proximité de Tyr (Liban), au cours de laquelle cinq membres des forces de paix des Nations Unies appartenant au bataillon français et deux civils ont été blessés, et exprimant leur sympathie aux blessés et à leurs proches. Ils ont noté que le Liban s'était engagé à ouvrir une enquête, à poursuivre en justice les auteurs de cette attaque et à protéger les mouvements de la FINUL. Les membres du Conseil ont demandé à toutes les parties de s'acquitter scrupuleusement de l'obligation qui leur incombe de respecter la sécurité du personnel de la FINUL et des autres personnels des Nations Unies.

Le 23 décembre, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse condamnant dans les termes les plus vifs les attaques terroristes survenues à Damas, qui ont causé des dizaines de morts et de blessés, et exprimant leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux victimes de ces actes odieux et à leurs proches, ainsi qu'au peuple syrien.

Le 27 décembre, les membres du Conseil, dans une déclaration à la presse, ont condamné dans les termes les plus vifs les attaques terroristes qui s'étaient produites à Madalla, Jos et Damaturu (Nigéria), le 25 décembre, faisant de nombreux morts et blessés, et exprimé leur profonde sympathie et leurs condoléances aux victimes de ces crimes odieux et à leurs proches, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement nigériens.

Élections à la Cour internationale de Justice

Le 13 décembre, le Conseil a élu Julia Sebutinde (Ouganda) au dernier siège vacant à la Cour internationale de Justice. M^{me} Sebutinde a obtenu neuf voix du Conseil, tandis que son rival, Adbul G. Koroma (Sierra Leone), a obtenu six voix.

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil

Le 14 décembre, le Conseil a entendu des exposés de cinq présidents sortants de ses organes subsidiaires – la Représentante permanente du Nigéria, U. Joy Ogwu, au Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et au Comité créé par la résolution 1518 (2003) concernant l'Iraq; le Représentant permanent du Liban, Nawaf Salam, au Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria; la Représentante permanente du Brésil, Maria Luiza Ribeiro Viotti, aux Comités créés par les résolutions 1533 (2004) et 1572 (2004) concernant la République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire, respectivement; le Représentant permanent adjoint du Gabon, Alfred Moussotsi, au Comité créé par la résolution 1636 (2005) concernant le Liban; et le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine, Ivan Barbalić, au Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure – qui avaient présidé ces organes durant leur mandat de deux ans au Conseil de sécurité.

Exposé du Département des affaires politiques

Le 16 décembre, dans le cadre de l'exposé de prospective mensuel présenté lors de consultations privées par le Département des affaires politiques, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil sur les activités de la mission d'évaluation interorganisations dépêchée conjointement par l'ONU et l'Union africaine dans la région du Sahel et chargée d'évaluer l'impact de la crise libyenne sur quatre pays de cette région.

Non-prolifération/République populaire démocratique de Corée

Le 20 décembre, le Conseil, lors de consultations privées, a examiné, sous la rubrique « Questions diverses », la question des difficultés auxquelles se heurtaient certaines missions diplomatiques en République populaire démocratique de Corée dans le contexte du paragraphe 21 de la résolution 1874 (2009).

Non-prolifération/République islamique d'Iran

Le 21 décembre, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) et Représentant permanent de la Colombie, Néstor Osorio, sur les travaux du Comité portant sur la période du 1^{er} septembre au 18 décembre 2011.

Les membres du Conseil se sont félicités des efforts déployés par le Comité dans l'exécution de son mandat et ont souligné qu'ils étaient résolus à rechercher une solution globale et à long terme à la question nucléaire iranienne par la voie du dialogue et de la négociation. Ils ont également échangé des vues sur le rapport final du Groupe d'experts.